

TENUE PROFESSIONNELLE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025



En formation tertiaire : AGORA, Commerce, Accueil, Vente, Logistique, Organisation des Transports.

Les métiers choisis par les élèves de ces classes imposent très souvent **une tenue vestimentaire classique, de qualité, renvoyant une image d'élégance et de savoir-vivre**, à laquelle il faut se préparer. Il faut aussi envisager cette tenue dans le cadre du passage des examens oraux du diplôme ou des futurs entretiens d'embauche. Pour **la journée du JEUDI** de leur emploi du temps, tous les élèves de ces sections vont devoir se conformer tout au long de l'année, à un code vestimentaire.

Vous allez être amené à prévoir une ou deux tenues et nous vous communiquons ici les consignes de **ce code vestimentaire** (ou dress code) pour vos éventuels achats. (Nous informons nos familles qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des habits de marque et que les prestations proposées par la Grande Distribution ou Supermarchés sont tout à fait acceptables).

Inscrit dans le cursus de formation, **ce code vestimentaire est impératif**, non-négociable et ne peut faire l'objet d'aucune contestation. Les élèves se présentant dans une tenue non correcte **seront renvoyés chez eux** pour se changer et revenir au LP. Cette tenue est valable pour la journée et nous précisons bien que **le changement de tenue au cours de la journée est interdit**.

Est considérée comme **tenue professionnelle obligatoire, une tenue de ville soignée et classique**.

Pour les filles : Tailleur, jupe ou pantalon habillés, chemisier et veste, chaussures de ville, (Escarpins, ballerines), maquillage discret. Les semelles orthopédiques doivent être intégrées aux chaussures de villes obligatoirement. Aucune dispense, même médicale, ne sera autorisée.

Pour les garçons : Costume ou l'ensemble suivant : pantalon chemise, veste, cravate ou nœud-papillon, ceinture et chaussures de ville, mocassins. Couleur : noir, beige, bleu.

Les semelles orthopédiques doivent être intégrées aux chaussures de villes obligatoirement. Aucune dispense, même médicale, ne sera autorisée.

Chemise rentrée dans le pantalon.

En hiver, pardessus autorisés.

Sont interdits (filles et/ou garçons)

- Les jeans ou pantalon style jeans, les tenues de sport, casquette,
- Les T-shirts, sweet-shirts, débardeur, polo ... même de marque !
- Les vestes en molleton, blouson cuir ou tissu,

oLes baskets, bottes ou bottines, chaussures de sport ... même de marque !

oLes bretelles de soutien-gorge ne doivent pas être visibles.

Le port de cette tenue **sera évalué** et la note apparaîtra dans le bulletin scolaire. Cette tenue doit être portée toute la journée de jeudi. Le jeune n'est pas autorisé à se changer.

Un élève qui manquera des heures de cours et des contrôles pour non-respect de la tenue professionnelle sera pénalisé (ex. 0/20 à un contrôle), et l'absence sera non justifiée.